Arrêté du 22 mars 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social au titre de l'année 2024

NOR: TSSR2430140A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête:

Article 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant principal de service social, au titre de l'année 2024, les assistants de service social dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

| Nom | Prénom | Affectation |
|------------|---------|-------------|
| CAVIGNAC | Hélène | MSO |
| HERVOUET | Sylvie | MSO |
| GUERRESCHI | Cécile | MSO |
| VARON | Samia | MSO |
| N'GONDO | Natacha | MSO |
| CHANSON | Vanessa | MEAE |
| BALONA | Muriel | MASA |
| ZANELLI | Alex | MC |

Soit 7 femmes promues pour 33 femmes promouvables et 1 homme promu pour 3 hommes promouvables.

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 22 mars 2024.

Arrêté du 22 mars 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe de catégorie A des administrations de l'État au titre de l'année 2024

NOR: TSSR2430141A

La ministre du travail, de la santé et solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête:

Article 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmier hors classe de catégorie A des administrations de l'État, au titre de l'année 2024, les infirmiers de catégorie A des administrations de l'État dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

| Nom | Prénom | Affectation |
|------------|-----------|-------------|
| BERTRAN | Virginie | MSO |
| VOIRY | Nathalie | MSO |
| GIRARDIN | Christine | MSO |
| DURUPT | Cédric | MSO |
| ERJIL | Pauline | MSO |
| FORRAT | Catherine | MASA |
| PERIVIER | Clarisse | MASA |
| GASQUET | Mélanie | MASA |
| ADAM | Christel | MASA |
| HAUSTRAETE | Priscille | MASA |
| FIACCHETTI | Sylvia | MASA |

| Nom | Prénom | Affectation |
|------------|------------|-------------|
| ROULLAND | Sophie | MEFSIN |
| KIHEL | Naïma | MIOM |
| VILLATTE | Sophie | MIOM |
| POUCHAIN | Christophe | MJ |
| MACCHINI | Jennifer | MJ |
| CANTALOUBE | Christel | MTECT |
| LACOMBE | Christine | CDC |

Soit 16 femmes promues pour 22 femmes promouvables et 2 hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 22 mars 2024.

Arrêté du 22 mars 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure de catégorie B des administrations de l'État au titre de l'année 2024

NOR: TSSR2430142A

La ministre du travail, de la santé et solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-761 du 9 mai 2012 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des Infirmières et Infirmiers des services médicaux des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête:

Article 1er

Sont inscrites au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmière de classe supérieure de catégorie B des administrations de l'État, au titre de l'année 2024, les infirmières de catégorie B des administrations de l'État dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

| Nom | Prénom | Affectation |
|---------|----------|-------------|
| PRADIER | Audrey | MIOM |
| GRAS | Laurence | MJ |

Soit 2 femmes promues pour 3 femmes promouvables et aucun homme promu pour 1 homme promouvable.

Article 2

Les agentes concernées disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 22 mars 2024.

Arrêté du 22 mars 2024 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social au titre de l'année 2024

NOR: TSSR2430143A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête:

Article 1er

Sont inscrites sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillères techniques de service social, au titre de l'année 2024, les assistantes principales de service social dont les noms suivent (par ministère employeur et par ordre alphabétique) :

| Nom | Prénom | Affectation |
|---------------|------------|------------------|
| BERNARD | Pascale | DREETS CVL |
| VERO | Frédérique | DREETS Occitanie |
| CROS-THOMAS | Catherine | MIOM |
| VANDECASTEELE | Marjorie | MIOM |

Soit 4 femmes susceptibles d'être promues pour 55 femmes promouvables et aucun homme susceptible d'être promu pour 8 hommes promouvables.

Article 2

Les agentes concernées disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 22 mars 2024.

Arrêté du 22 mars 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade de conseiller technique supérieur de service social au titre de l'année 2024

NOR: TSSR2430144A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent:

Article 1er

Sont inscrites au tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseillère technique supérieure de service social principale, au titre de l'année 2024, les conseillères techniques de service social dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

| Nom | Prénom | Affectation |
|-----------------|--------------|-------------|
| ELGEA | Annie-Claude | MSO |
| HEMON | Véronique | MSO |
| BOTTIN | Fabienne | MSO |
| HELLIO | Marie-France | MSO |
| SAGLIET | Véronique | MEFSIN |
| MARTIN-KENTOURI | Nadia | MJ |
| BEILLARD | Marie-Noëlle | MTECT |

Soit 7 femmes promues pour 36 femmes promouvables et aucun homme promu pour 3 hommes promouvables.

Les agentes concernées disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 22 mars 2024.

Arrêté du 22 mars 2024 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2024

NOR: TSSR2430145A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête:

Article 1er

Sont inscrits au titre de l'année 2024, sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale, les agents dont les noms suivent (par ordre alphabétique) :

- Au titre de l'article 5-2° a) du décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 susvisé, pour le grade d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale :

| Nom | Prénom |
|---------|------------|
| ADELAIN | Bernadette |
| BAYLE | Françoise |
| DENIN | Suzy |
| LAYLLE | Nadège |
| MASSIP | Magali |

Soit 5 femmes susceptibles d'être promues.

- Au titre de l'article 5-2° b) du décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 susvisé, pour le grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale :

| Nom | Prénom |
|----------|---------|
| JUGEAU | Laurent |
| POUGHEON | Julie |

Soit 1 femme et 1 homme susceptibles d'être promus.